

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1930)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

équitable d'aller plus loin en leur demandant de réduire la quote-part leur revenant en vertu de la proportion actuelle existante entre les deux catégories d'actions. Il faut donc trouver une nouvelle disposition statutaire qui stabilise cette situation», c'est-à-dire consacrer le droit des 80 000 actions ordinaires à un superdividende de 1 fr. 125 lorsque les actions privilégiées touchent un superdividende de 1 fr.

Pour satisfaire à ces prémisses, non pas avec une rigueur mathématique qui ne serait pas de mise ici car il faut tenir compte de certaines considérations d'ordre pratique, la Société financière italo-suisse modifia, le 30 avril dernier, ses statuts en ce sens que « la répartition du dividende supplémentaire ¹ devra être de somme égale pour chacune des actions tant privilégiées qu'ordinaires » et que le capital-actions ordinaires est porté de 80 000 à 100 000 francs par l'émission de 20 000 titres réservés aux anciens actionnaires de cette catégorie, au nominal de 1 fr., donnant droit, après le service des actions privilégiées et des bons de jouissance, à un premier dividende de 6 fr. et offerts au prix de 65 fr.

Voici comment le Conseil de la Société calcule ce prix :

« Avant le changement et dans l'hypothèse où le solde disponible permettrait de distribuer 1 fr. de supplément à chaque action privilégiée, les actions ordinaires au nombre de 80 000 recevraient 28 fr. 50 par groupe de quatre :

Fr. 6,— × 4.	Fr. 24,—
Fr. 1,125 × 4.	» 4,50
	Fr. 28,50

Après l'émission de 20 000 actions ordinaires nouvelles, le groupement des quatre actions anciennes plus une nouvelle, soit cinq actions ordinaires, recevra 35 fr.

Fr. 6 × 5	Fr. 30
» 1 × 5	» 5
	Fr. 35

Cette augmentation de revenu justifie le prix de 65 fr. par action nouvelle. » Même si — comme pour le dernier exercice — il ne reste, après le service des actions privilégiées et des bons de jouissance, qu'un dividende de 5 fr. pour les actions ordinaires, le rendement du nouveau titre sera encore de 7,69 %, ce qui est loin d'être dédaignable.

SOCIÉTÉS

52^e Assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

à Saint-Gall, le 27 et le 28 septembre 1930.

PROGRAMME :

Samedi 27 septembre.

- Matin 9.30 h.** Assemblée des délégués dans la Salle du Grand Conseil.
Déjeuner libre.
- Après-midi.** Conférences dans la Salle du Grand Conseil.
- 14.30—15.00 h.** M. le Prof. *Rob. Dubs*, ingénieur, Zollikon : « Neuere Wasserturbinenkonstruktionen u. damit verbundene Probleme ».
- 15.10—15.40 h.** M. le Prof. *O.-R. Salvisberg*, architecte, Zurich : « Architektenschule und Praxis ».
- 15.50—16.20 h.** M. *A. Laverrière*, architecte, Lausanne : « Structures-Formes ».
- 16.20—17.00 h.** Rafrâichissements.
- 17.00—17.30 h.** M. le Prof.-Dr *W. Dunkel*, architecte, Zurich : « Veranschaulichungsmethoden im Architekturunterricht ».

¹ Jusqu'à présent il n'a jamais été distribué de superdividende.

17.40—18.10 h. M. *A. Huguenin*, ingénieur, Paris : « La production des engrais azotés combinés avec l'utilisation de l'énergie » (avec projections lumineuses).

18.20—18.50 h. M. le Prof.-Dr *M. Ritter*, ingénieur, Zurich : « Der Skelettbau und seine Probleme » (avec projections lumineuses).

Les dames sont cordialement invitées à un thé offert par la Section de Saint-Gall de 16 h. à 18 h. au Café Pfund, rue de la Gare.

20.15 h. Banquet officiel au Schützengarten avec partie récréative.

Dimanche 28 septembre.

9.30 h. Assemblée générale dans la Salle du Grand Conseil.

Ordre du jour : a) Rapport du président sur l'activité de la Société ; b) Conditions du sixième concours de la Fondation Geiser ; c) Date et lieu de la prochaine Assemblée générale.

Après l'Assemblée générale, visite de la « Stiftsbibliothek » sous la direction de M. le Dr Fâh, prélat.

12.11 h. Départ de la gare principale pour Romanshorn. Tour du lac de Constance en bateau spécial. Départ de Romanshorn à 12 h. 50. Déjeuner-collation sur le bateau. Visite de Meersburg avec arrêt de deux heures. Départ de Meersburg à 16 h. 40. Arrivée à Romanshorn à 18 h. 15.

Ordre du jour de l'Assemblée des délégués.

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 9 novembre 1929 à Lugano (« Bulletin technique », 56^e année, pages 49/51).
2. Election du président et de quatre membres du Comité central.
3. Election de deux réviseurs des comptes et de leurs remplaçants.
4. Suppression du Groupe des ingénieurs du génie rural et topographes.
5. Révision du Contrat de louage de services pour employés avec dénonciation mensuelle. (Formule 22.)
6. Adoption d'une instruction pour les expertises et la constitution de tribunaux arbitraux par la S. I. A.
7. Adjonction au tarif d'honoraires Nos 102-103.
8. Normes pour l'exécution des tuyaux en ciment.
9. Nouveaux statuts de la Section de Winterthour.
10. Rapport de la Commission pour la protection des titres d'ingénieur et d'architecte.
11. Divers.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes

Le 10 de ce mois, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes a décidé, à l'unanimité, d'inviter la Société suisse des ingénieurs et des architectes à tenir dans le canton de Vaud son assemblée générale de 1932.

CARNET DES CONCOURS

Infirmerie à Orbe.

Peuvent seuls participer au concours : a) les architectes vaudois, quelle que soit leur résidence ; b) les architectes confédérés exerçant leur profession dans le canton de Vaud depuis un an au moins.

Jury : MM. A. Burnat, architecte, à Vevey ; R. Bonnard, architecte, à Lausanne ; C. Thévenaz, architecte, à Lausanne ; Béguin, directeur de l'Institution de Saint-Loup ; C. Ravussin, caissier de l'Infirmerie d'Orbe. — Suppléants : MM. Bernard, syndic d'Orbe ; A. de Goumoëns, architecte, à Morges.

Terme : 29 novembre 1930.

Récompenses : 5000 fr. pour être répartis aux auteurs des trois ou quatre meilleurs projets au maximum.

Programme du concours par la Direction de l'Infirmerie d'Orbe.

Voir page 8 des feuilles bleues le communiqué de l'Office suisse de placement.